

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3107

29 décembre 2012

SOMMAIRE

Acca Investissement S.A.	149099	IKB Deutsche Industriebank	149095
Altor 2003 S.à r.l.	149099	Insekt Sàrl	149095
Altor Valot Holding S.à r.l.	149099	ISI Luxco 2	149093
Copenhagen Airports S.à r.l.	149094	J.A.C.C. S.A.	149096
Dado & Iaia S.A.	149091	Karo-line Luxembourg S.à r.l.	149094
Dentsply Holdings S.à r.l.	149091	Keeper S.à r.l.	149094
Eco-Concept S.à r.l.	149091	Koenig Finance S.A.	149094
Eleven Cedar S.A.	149136	Lamain S.A.	149097
Enveos Sàrl	149090	Lane Real Estate S.A.	149097
Etablissements Klauner	149090	Lion/Rally Lux 2	149097
Etudes Conseils et Montages S.à r.l.	149135	Lion/Rally Lux 3	149098
Euroengineering S.à r.l.	149091	Losca International S.à r.l.	149098
Euroports Holdings S.à r.l.	149123	Lux Cogeba Construction S.à r.l.	149098
Euro-Zone Office Investments S.A.	149093	Lux-IS S.à r.l.	149098
Facette S.à r.l.	149090	Majavi S.à r.l.	149100
Farad International S.A.	149090	Malloru Ventures S.A.	149136
Fosbele Investments S.A.	149092	Mars Consulting S.à r.l.	149102
Fuussekaul Sàrl	149093	Mars Investment S.à r.l.	149107
Genbergues Luxembourg S.à r.l.	149092	Masterplan S.à r.l.	149097
G. Investments S.A.	149093	Misys Europe	149123
G P Z S.à r.l.	149092	Nanda Devi S.A.	149120
Halbi S.A.	149096	N.M. Investors	149136
HECF Luxembourg Master 3 S.à r.l.	149115	Plongeurs Differdange a.s.b.l.	149120
Holkin S.à r.l.	149095	Revstone International S.à r.l.	149119
Horizont Immobilien S.A.	149096	WAVE Private Equity SICAV-SIF	149118
Ideal Standard International Acquisition	149096	World Services and Investments S.A. ...	149126
Ideal Standard International Holding ...	149095	WP International I S.à r.l.	149092

Etablissements Klauner, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7327 Steinsel, 24, rue J.-F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 29.737.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *ETABLISSEMENTS KLAUNER SARL*
FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2012158209/11.

(120208981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Enveos Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4734 Pétange, 35, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 164.375.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2012.

M. Jakub ANISKO
Gérant

Référence de publication: 2012158203/12.

(120208837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Farad International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 80.587.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 19 novembre 2012.

Le conseil d'administration décide que M. Marco Claus, en sa qualité d'administrateur, et M. Marco Caldana, en sa qualité d'administrateur délégué à la gestion journalière, élisent à partir du 1^{er} décembre 2012 leur domicile au nouveau siège social de la société 9 Rue Schiller L-2519 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Certifié sincère et conforme
FARAD International S.A.
Marco Caldana
Administrateur Délégué

Référence de publication: 2012158218/16.

(120209389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Facette S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 49.600,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 42.272.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution prise par l'associé unique de la Société en date du 29 novembre 2012 au siège social que:
Suite à la démission de Mr Michel de Groot de son poste de gérant de la Société en date du 29 novembre 2012, le conseil de gérance se compose de:

- Fabrice Huberty, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;
- Raf Bogaerts, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012158225/15.

(120208813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Euroengineering S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7243 Bereldange, 22-24, rue du X Octobre.
R.C.S. Luxembourg B 69.326.

Suite à un apport partiel de parts sociales constaté par les gérants, les associés sont désormais:

- Monsieur Thierry OBRINGER: 415 parts sociales
- ALORIS (RCS Bar-le- Duc 510 393 291) avec siège social sis au 18, avenue Gambetta à F-55000 Bar-le-Duc: 85 parts sociales

Référence de publication: 2012158213/11.

(120208854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Dado & Iaia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 145.300.

Les comptes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DADO & IAIA S.A.
DONATI Régis / DE BERNARDI Alexis
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012158173/12.

(120209060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Dentsply Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 163.253.

RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 28 novembre 2012 sous la référence L120205311.

Ce dépôt est à remplacer par le dépôt suivant:

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Dentsply Holdings S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012158169/15.

(120209548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Eco-Concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9968 Lausdorn, Maison 2.
R.C.S. Luxembourg B 162.556.

Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Gesellschafterversammlung der ECO-CONCEPT S.à r.l. vom 31. Oktober 2012:

Abberufung des technischen Geschäftsführers

1. Herr Andreas SCHENK, bisher technischer Geschäftsführer der Firma ECO-CONCEPT S.à r.l., wird mit sofortiger Wirkung von seinen Aufgaben und Vollmachten entbunden.

2. Ab sofort kann nur noch der alleinige Gesellschafter und kaufmännische Geschäftsführer, Herr Jeannot WEBER, die Gesellschaft ECO-CONCEPT S.à r.l. durch seine Unterschrift verpflichten, dies in unbegrenzter Höhe.

Lausdorn, am 31. Oktober 2012.

J. WEBER.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 4. Dezember 2012.

Référence de publication: 2012158196/16.

(120209410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Fosbele Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 117.635.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FOSBELLE INVESTMENTS S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012158233/11.

(120209156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

G P Z S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8018 Strassen, rue du Cimetière.
R.C.S. Luxembourg B 94.559.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 4 Décembre 2012.

Pour G P Z S.A R.L.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Référence de publication: 2012158237/12.

(120209196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Genbergues Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 2.419.760,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 171.963.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique du 23 novembre 2012

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, ayant son siège social à 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, a été nommée en tant que réviseur d'entreprises pour la révision des comptes de l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2012.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012158240/14.

(120208936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

WP International I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.132.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 142.769.

Extrait des résolutions circulaires prises par le conseil de gérance de la Société en date du 27 novembre 2012

En date du 27 novembre 2012, le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg au:

- 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet au 1^{er} décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2012.

WP International I S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012158609/16.

(120209090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Fuussekaul Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9156 Heiderscheid, 4, Fuussekaul.
R.C.S. Luxembourg B 92.206.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012158236/10.

(120209222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

G. Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 49.022.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2012.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2012158238/12.

(120208778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Euro-Zone Office Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 104.157.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société qui s'est tenue en date du 29 novembre 2012 au siège social que:

Suite à la démission de Mr Michel de Groote de son poste d'administrateur de la Société en date du 29 novembre 2012, le conseil d'administration se compose de:

- Fabrice Huberty, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;
- Raf Bogaerts, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;
- Willem Hopman, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 111 Jachthavenweg, NL-1081 KM Amsterdam, Pays-Bas.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012158212/17.

(120208932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

ISI Luxco 2, Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 153.707.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 31 octobre 2012, les actionnaires ont pris la résolution suivante:
- La suppression en date du 6 juin 2012 du conseil de surveillance composé des membres suivants:

Steven Barnes

Walid Sarkis

Marc Valentiny

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Référence de publication: 2012158302/15.

(120209021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Karo-line Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 42, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 156.122.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 03 décembre 2012

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 03 décembre 2012 que le siège social de la société est transféré du L-9991 Weiswampach, 28, Gruuss Strooss au L-9991 Weiswampach 42, Gruuss Strooss.

Weiswampach, le 03 décembre 2012.

Référence de publication: 2012158318/12.

(120209107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Copenhagen Airports S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 15.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 110.014.

—
L'associé unique, MAP Airports International Limited, a changé

- de siège social: 10, Arrivais Court, Sydney International Airport, Mascot, NSW 2020 Sydney, Australie
- et de dénomination: MAP AIRPORTS INTERNATIONAL PTY LIMITED.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2011.

Référence de publication: 2012158151/13.

(120208832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Keeper S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 170.364.

—
En date du 7 novembre 2012, l'associé Vialaty Holdings Limited avec siège social au 5, Dositheou, Parabuilding, block A, 2nd Floor, Flat/Office A203-204, 1071 Nicosia, Chypre, a cédé la totalité de ses 500 parts sociales à Alexander Salaev, avec adresse au 5, 15, Alexandra Toppeko street, settlement Pontonny, Saint Petersburg, Russie, qui les acquiert.

En conséquence, l'associé unique de la société est Alexander Salaev, avec 500 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 décembre 2012.

Référence de publication: 2012158319/14.

(120209055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Koenig Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 38.467.

—
Par décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 05 novembre 2012 ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2014;

- Luc BRAUN, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur,
- Jean-Marie POOS, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur,
- Evelyne GUILLAUME 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg,
- EURAUDIT Sàrl, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2012158326/15.

(120208810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

IKB Deutsche Industriebank, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-5368 Munsbach, 22, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 22.658.

Les comptes annuels consolidés au 31 mars 2012 de la société mère (IKB Deutsche Industriebank, siège social: Wilhelm-Bötzkens-Straße 1, 40474 Düsseldorf, Allemagne) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2012158290/12.

(120209122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Ideal Standard International Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 131.260.

En date du 15 octobre 2012, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- Octroyer le mandat de réviseur d'entreprises à PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Référence de publication: 2012158286/14.

(120209022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Insekt Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5364 Mondorf-les-Bains, 3, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 158.989.

EXTRAIT

Suivant acte notarié passé en date du 21 novembre 2012, enregistré à Remich le 21 novembre 2012, Relation: REM/2012/1475, Monsieur Micael Alexandre DA SILVA VEIGA, demeurant à L-5612 Mondorf-les-Bains, 56, avenue François Clément a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions de gérant administratif et a cédé tous les parts sociales qu'il détenait dans la Société à Monsieur Franclin Miguel PEREIRA VEIGA, demeurant à L-5654 Mondorf-les-Bains, 11, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

Dorénavant Monsieur Franclin Miguel PEREIRA VEIGA, prénommé, est associé et gérant unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2012158288/16.

(120209268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Holkin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 143.692.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2012.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2012158277/12.

(120208808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Halbi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 68.808.

Le bilan de la société au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2012158272/12.

(120209280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Horizont Immobilien S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 112.142.

Le bilan de la société au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2012158278/12.

(120209123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Ideal Standard International Acquisition, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 131.161.

En date du 15 octobre 2012, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- Octroyer le mandat de réviseur d'entreprises à PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Référence de publication: 2012158284/14.

(120209024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

J.A.C.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 50.056.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire du 16.07.2012 que:

- La fiduciaire G.T. Experts Comptables S.à.r.l. ayant son siège à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au R.C.S. sous le numéro B121917 est nommé nouveau commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Claude Uhres, révoqué de son poste de commissaire aux comptes.

- Le mandat du nouveau commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2012.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04.12.2012.
G.T. Experts Comptables Sarl
Luxembourg

Référence de publication: 2012158306/16.

(120208928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Lion/Rally Lux 2, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 5.330.805,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 139.055.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2012158337/12.

(120208913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Masterplan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 84, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 88.039.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.

EXPERT COMPTABLE - FIDUCIAIRE

31, OP DER HECKMILL - L-6783 GREVENMACHER

Signature

Référence de publication: 2012158369/13.

(120208949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Lamain S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.

R.C.S. Luxembourg B 137.482.

Par la présente, nous vous informons que Servicac Sàrl démissionne, avec effet immédiat, de son mandat de commissaire aux comptes de la société LAMAIN SA.

Nous vous saurions gré de bien vouloir procéder dans les meilleurs délais aux publications et réquisitions auprès du RCS de Luxembourg aux fins d'informer les tiers de cette démission.

Luxembourg, le 28 juin 2012.

François Bourgon

Gérant

Référence de publication: 2012158342/14.

(120208736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Lane Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 137.828.

Nous vous informons par la présente de notre démission en tant que commissaire aux comptes de votre société, avec effet immédiate.

Le 30.11.2012.

INVEST CONTROL Services Administratifs S.à r.l.

B.P. 1673

L-1016

E. Wirtz

Gérant

Référence de publication: 2012158345/15.

(120208717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Lux-IS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, Zone d'Activités Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 69.070.

—
Veuillez prendre note du changement de l'adresse du gérant et d'associé suivant:

Monsieur ZANEN Fernand
né le 22 Septembre 1962 à Esch-sur-Alzette (Luxembourg)
5, Zone d'Activité Bourmicht
L-8070 Bertrange
Luxembourg

Luxembourg, le 04 décembre 2012.

Pour Lux-IS S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2012158341/16.

(120208939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Losca International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 125, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 131.097.

—
Extrait de la résolution prise par l'actionnaire unique en date du 1^{er} octobre 2012

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2551 Luxembourg, 125, avenue du X Septembre avec effet au 1^{er} octobre 2012.

Luxembourg, le 5.12.2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour LOSCA INTERNATIONAL S. à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012158355/14.

(120209315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Lux Cogeba Construction S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5577 Remich, 19, rue Wenkel.
R.C.S. Luxembourg B 60.332.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 5 décembre 2012.

Pour LUX COGEB A CONSTRUCTION S.A R.L.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN S.A R.L.

Référence de publication: 2012158360/12.

(120209200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Lion/Rally Lux 3, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 5.330.805,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 139.054.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2012158339/12.

(120208912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Altor Valot Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: SEK 128.600,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 148.514.

—
Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la société Altor Valot Holding s.à r.l. du 28 novembre 2012

1. Acceptation de la démission de Monsieur Hannu Ryöppönen, né le 25 mars 1952 à Pernaja, Finlande, résidant à Toll Bar House, Exton Lane, Burley, Rutland, LE15 7TA, Royaume-Uni, en tant que gérant de la catégorie A de la société avec effet du 21 novembre 2012.

2. Acceptation de la nomination de Monsieur Claes Johan Gustaf Geijer, né le 15 juin 1957 à Stockholm, Suède, résidant à 31, rue Franz Clément, L-1345 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la catégorie A de la société avec effet du 20 novembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012158046/19.

(120209098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Altor 2003 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: SEK 11.101.464,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 155.854.

—
Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la société Altor 2003 S.à r.l. du 28 novembre 2012

1. Acceptation de la démission de Monsieur Hannu Ryöppönen, né le 25 mars 1952 à Pernaja, Finlande, résidant à Toll Bar House, Exton Lane, Burley, Rutland, LE15 7TA, Royaume-Uni, en tant que gérant de la catégorie A de la société avec effet du 21 novembre 2012.

2. Acceptation de la nomination de Monsieur Claes Johan Gustaf Geijer, né le 15 juin 1957 à Stockholm, Suède, résidant à 31, rue Franz Clément, L-1345 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la catégorie A de la société avec effet du 20 novembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012158047/19.

(120209096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Acca Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 123.699.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 juin 2012

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance.

Monsieur Norbert SCHMITZ, domicilié au 16, rue Eugène Wolff, L-2376 Luxembourg, et les sociétés FMS SERVICES S.A., ayant son siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg et S.G.A. SERVICES S.A., ayant son siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans.

Monsieur Eric HERREMANS adresse professionnelle au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans Pour la société ACCA INVESTISSEMENT S.A.

Pour la société

ACCA INVESTISSEMENT S.A.

Référence de publication: 2012158058/16.

(120209441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Majavi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 102.219.

In the year two thousand and twelve, on the twentieth day of November.

Before Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

1) Mr Stig Robert STRÖMBERG, publishing manager, born in Oscar (Sweden), on 17th March 1948, residing at 41, Avenue Hector Otto, Patio Palace 8D, MC-98000 Monaco;

2) Mrs. Berit Maria STROMBERG, publishing manager, born in Sollentuna (Sweden), on 31st July 1952, residing at 41, Avenue Hector Otto, Patio Palace 8D, MC-98000 Monaco,

both here represented by Mrs Christelle ELIMORT, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of two proxies given under private seal on 15th November 2012.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed in order to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing parties, represented requested the undersigned notary to state that: as above stated, have

I.- they are the sole shareholders of the company Majavi S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 46A, Av. J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (the "Company"), registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register at section B, under number 102.219, incorporated on 23 July 2004 pursuant to a deed received by Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1038 on 16 October 2004. The articles of Incorporation have been amended for the last time on 30 November 2004 pursuant to a deed received by Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 189 on 3 March 2005;

II.- That the share capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, fully paid-up;

III.- The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Dissolution of the Company and decision to put the Company into liquidation;
2. Appointment of a liquidator;
3. Determination of the powers to be given to the liquidator.
4. Miscellaneous.

All this being declared, the appearing parties, represented as stated here above, have taken the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, it is resolved to dissolve the Company and to put it into liquidation with immediate effect.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, it is decided to appoint as liquidator:

FIDES (Luxembourg) S.A., a société anonyme organized and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register at section B under number 41.469.

Third resolution

It is resolved that, in performing his duties, the Liquidator shall have the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148bis of the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended.

The Liquidator may perform all the acts provided for by Article 145 of the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended, without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The Liquidator may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The Liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The Liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his power he will determine and for the period he will fix.

The Liquidator may distribute the Company's assets to the members in cash or in kind to his willingness in the proportion of their participation in the capital.

149101

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at nine hundred euro (EUR 900,-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above named appearing parties the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingtième jour de novembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire résidant à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1) Monsieur Stig Robert STROMBERG, responsable des publications, né à Oscar (Suède), le 17 mars 1948, demeurant à 41, Avenue Hector Otto, Patio Palace 8D, MC-98000 Monaco;

2) Madame Berit Maria STROMBERG, responsable des publications, née à Sollentuna (Suède), le 31 juillet 1952, demeurant à 41, Avenue Hector Otto, Patio Palace 8D, MC-98000 Monaco,

tous deux représentés par Madame Christelle ELIMORT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations données sous seing privé le 15 novembre 2012.

Lesquelles procurations, après avoir été signées 'ne varietur' par le mandataire des parties comparantes, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises aux formalités d'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Qu'elles sont les seules associées de la société Majavi S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 23 juillet 2004, publié au Mémorial C, volume 1038 le 16 octobre 2004 et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, sous la section B, numéro 102.219. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en date du 30 novembre 2004, publié au Mémorial C, volume 189 le 3 mars 2005.

II.- Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Décision de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation avec effet immédiat;
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur;
4. Divers

Tout ceci ayant été déclaré, les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, il est décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation avec effet immédiat.

Seconde résolution

Suite à la résolution qui précède, il est décidé de nommer en qualité de liquidateur:

FIDES (Luxembourg) S.A., une société anonyme constituée et existant sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 41.469.

Troisième résolution

Il est décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 concernant la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le Liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de son pouvoir qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

Le Liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux associés en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en raison du présent acte sont estimés approximativement à neuf cents euros (EUR 900,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur demande des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite dans la langue du mandataire des parties comparantes, agissant comme décrit ci-dessus, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom, état civil et résidence, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. ELIMORT, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 22 novembre 2012. Relation: DIE/2012/13878. Reçu soixante-quinze (75,-) euros

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 26 novembre 2012.

Référence de publication: 2012154530/132.

(120203392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Mars Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 128, rue Albert Uden.

R.C.S. Luxembourg B 172.924.

— STATUTES

L'an deux mille douze, le seizième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Moonflower Investments Limited, une société existante et organisée sous le droit des Iles Vierges Britanniques suivant et conformément au BVI Business Companies Act de 2004 tel que modifié, ayant son siège social au 325, Waterfront Drive, Omar Hodge Building, Wickham's Cay, Road Town, Tortola, Bri, et enregistrée auprès du Registre de Commerce des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 562495.

A comparu:

M. Dominique Gilles John Mars, né le 4 mai 1946 à Neuilly-sur-Seine, France, résidant au 45 avenue du Maréchal Fayolle, F-75116 Paris, France (l'Associé),

ici représenté par Cyrielle Thel, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration signée sous seing privé.

La procuration de l'Associé, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant en son nom et par le notaire instrumentaire, restera attachée au présent acte aux fins d'enregistrement.

L'Associé, représenté comme mentionné ci-dessus, a demandé au notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé est le propriétaire de la totalité des 31.000 (trente et un mille) parts sociales, ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune, du capital social de la Société;

II. que le conseil d'administration de la Société a, par résolutions prises aux Iles Vierges Britanniques en date du 15 novembre 2012 (les Résolutions du Conseil BVI), résolu inter alia, (i) de recommander à l'Associé la migration de la Société sous la forme d'une société de droit luxembourgeois, (ii) de convoquer cette Assemblée pour statuer sur l'adoption des nouveaux statuts afin de se conformer aux lois du Grand-Duché de Luxembourg applicables et (iii) transférer le

siège social au 128, rue Albert Uden, L-2652 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au moment de la continuation de la Société au Luxembourg;

III. que l'Associé, par résolutions du 12 novembre 2012 (les Résolutions de l'Associé BVI) prises aux Iles Vierges Britanniques, a décidé de redomicilier la Société sous la forme d'une société de droit luxembourgeois et de renoncer à ce que la Société demeure une société régie par le droit des Iles Vierges Britanniques;

IV. qu'il résulte du bilan de la Société au 23 octobre 2012 que les actifs nets de la Société s'élèvent à un montant de 30.000.000 EUR (trente millions d'euros).

Copies (a) des Résolutions du Conseil BVI mentionnées sous le point II. ci-dessus, (b) des Résolutions de l'Associé BVI mentionnées sous le point III. ci-dessus et (c) du bilan mentionné sous le point IV. ci-dessus, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de l'Associé et le notaire, resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement;

V. que l'Associé a l'intention de voter (ou, le cas échéant, confirmer) les résolutions sur les points suivants:

1. renonciation aux formalités de convocation;
2. décision de transférer (i) le siège social de la Société et (ii) le lieu d'administration centrale, le siège de l'administration centrale et le siège de la gestion centrale et du contrôle de la Société des Iles Vierges Britanniques au 128, rue Albert Uden, L-2652 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, sans discontinuité de la personnalité légale de la Société;
3. décision d'adopter la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Mars Consulting S.à r.l.";
4. décision (i) de fixer le capital social de la Société après sa migration à un montant de 31.000 EUR (trente et un mille euros) et d'allouer un montant de 29.941.437,12 EUR (vingt-neuf millions neuf cent quarante-et-un mille quatre cent trente-sept euros et douze centimes) au compte de prime d'émission de la Société et (ii) de fixer le nombre de parts sociales à 31.000 (trente et un mille) et de fixer la valeur nominale par part sociale à 1 EUR (un euro);
5. décision d'adopter de nouveaux statuts et de modifier entièrement les statuts de la société afin de les rendre conformes aux lois du Grand-Duché de Luxembourg applicables à la société à responsabilité limitée;
6. confirmation de la description et de la consistance des actifs et passifs, et du capital social de la Société;
7. décision de révoquer M. François Bueche et M. Stefan Frommel de leurs fonctions d'administrateurs de la Société avec effet au moment de la continuation de la Société au Luxembourg;
8. décision de nommer M. Dominique Gilles John Mars, Mme Danièle Mars, M. Alexis Kamarowsky et M. François Manti, en qualité de gérants de la Société pour un mandat à durée indéterminé; et
9. divers.

Ces faits étant exposés et reconnus comme justes par l'Associé, l'Associé déclare prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Associé, se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance, décide de renoncer aux formalités de convocation.

Deuxième résolution

L'Associé décide, avec effet à l'exécution du présent acte, de transférer, en accord avec les Résolutions du Conseil BVI, (i) le siège social de la Société et (ii) le lieu d'administration centrale, le siège de l'administration centrale et le siège de la gestion centrale et du contrôle de la Société des Iles Vierges Britanniques au 128, rue Albert Uden, L-2652 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, sans discontinuité de la personnalité légale de la Société et ayant comme résultat que la nationalité de la Société est modifiée pour devenir une société luxembourgeoise.

Troisième résolution

L'Associé décide, en accord avec les Résolutions du Conseil BVI et avec effet à la signature du présent acte, d'adopter la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Mars Consulting S.à r.l.".

Quatrième résolution

L'Associé décide de fixer le capital social de la Société après sa migration à un montant de 31.000 EUR (trente et un mille euros).

L'Associé décide en outre d'allouer un montant de 29.941.437,12 EUR (vingt-neuf million neuf cent quarante et un mille quatre cent trente-sept euros et douze centimes) au compte de prime d'émission de la Société.

L'Associé décide de fixer le nombre de parts sociales à 31.000 (trente et un mille) et de fixer la valeur nominale par part sociale à 1 EUR (un euro).

L'Associé note en conséquence que (i) le capital social actuel de la Société est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 31.000 (trente et un mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune et que (ii), Monsieur Dominique Gilles John Mars, sus-mentionné, détient la totalité des 31.000 (trente et un mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune.

Cinquième résolution

L'Associé décide d'adopter, avec effet à la signature du présent acte, de nouveaux statuts de la Société et de modifier entièrement les statuts de la Société afin de les rendre compatibles aux lois du Grand-Duché de Luxembourg applicables à la société à responsabilité limitée:

« **Art. 1^{er}. Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Mars Consulting S.à r.l." (ci-après, la Société).

Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes, filiales, ou sociétés affiliées afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières et personnel, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi à dans la commune de Luxembourg-Ville

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du Grand-Duché de Luxembourg ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de 31.000 EUR (trente et un mille euros) représenté par 31.000 (trente et un mille) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales, et chacune individuellement une Part Sociale) d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune.

Les Parts Sociales donnent les mêmes droits et obligations, sauf s'il en est stipulé autrement dans les Statuts (référence aux statuts memorandum of association)

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant une décision des associés sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des Statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Chaque Part Sociale donne droit à son détenteur à la perception d'un dividende ou autres distribution proportionnellement au nombre des Parts Sociales existantes.

Nonobstant l'Article 10, aucun dividende ni aucune distribution ne seront payés aux associés de la Société à l'exception d'un paiement à partir des profits de la Société.

Art. 8. Parts Sociales indivisibles. Les Parts Sociales de la Société sont indivisibles et un seul propriétaire est reconnu pour chacune des Parts Sociales. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de Parts Sociales. Toutes cession de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, toute cession de Parts Sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social de la Société. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de Parts Sociales entre associés.

Toute cession de Parts Sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Dans tous les cas, les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de Parts Sociales. Nonobstant les autres provisions des présents Statuts, la Société pourra acquérir ses propres Parts Sociales pourvu que la Société dispose de réserves distribuables suffisantes, étant entendu que le compte de prime d'émission de la Société est considéré comme une réserve distribuable à cette fin.

L'acquisition et la disposition par la Société de Parts Sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des Statuts en vertu de l'article 15 des Statuts sont d'application.

Art. 11. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par au moins deux gérants. Les gérants formeront un conseil de gérance qui gèrera la Société en cas de pluralité de gérants.

Les gérants n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. L'assemblée générale des associés déterminera la durée du mandat des gérants, leur rémunération (le cas échéant) et leur qualité de gérants.

L'assemblée générale des associés peut, à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison), révoquer et remplacer n'importe lequel des gérants.

Les réunions du conseil de gérance de la Société se tiendront uniquement au Grand-Duché de Luxembourg.

Les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance

La Société est valablement engagée par la signature conjointe d'au moins deux gérants. Cependant, la Société peut également être engagée valablement pour des tâches spécifiques par la signature unique de toute personne qui en aura reçu pouvoir de la Société.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social, sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance, pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné.

Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance sera transmise à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 48 (quarante-huit) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance peut également être convoquée par tout gérant. Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Une convocation spéciale ne sera pas exigée pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son/sa mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer mais reste soumis aux conditions de majorité applicables aux gérants présents ou représentés participant à toute réunion du conseil de gérance au Grand-Duché de Luxembourg. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel il est fait référence ci-dessus équivaut à une participation en personne à la réunion et la réunion est réputée avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance sont consignées dans un procès-verbal conservé au siège social de la Société et signé par au moins deux gérants. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Les résolutions peuvent être transmises par courrier, fax, câble, télégramme, messagerie électronique ou tout autre moyen électronique.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom et pour la Société.

Art. 14. Assemblées générale des associés. Une assemblée générale annuelle des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un

projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 15. Droits de vote des associés, quorum et majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Cependant, les résolutions modifiant les Statuts ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société. La nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Les résolutions des associés peuvent, au lieu d'être passées lors d'une assemblée générale des associés, être prises par voie circulaire par tous les associés. Dans ce cas, chaque associé recevra un projet explicite de(s) résolution(s) devant être votées et qu'il devra signer. Les résolutions passées par voie circulaire auront la même valeur que les résolutions votées lors d'une assemblée générale des associés.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1 janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Comptes annuels. Chaque année, les comptes annuels de la Société sont arrêtés et le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 18. Distribution des bénéfiques, réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social de la Société. Selon les termes de l'article 7, le montant restant des profits bruts peut être distribué au(x) associé(s) en proportion de ce qu'il(s) détien(nen)t dans le capital social de la Société.

Le conseil de gérance est autorisé à procéder, aussi souvent qu'il l'estime nécessaire et à tout moment pendant l'année sociale, au paiement de dividende intermédiaire, soumis aux deux conditions suivantes: le conseil de gérance ne peut prendre la décision de distribuer un dividende que sur la base de compte intermédiaires édités pas moins de 30 jours avant la date du conseil de gérance, les comptes intérimaires, qui ne seront pas audités, doivent montrer que des profits existent dans des montants suffisamment distribuables.

Art. 19. Prime d'émission. Le conseil de gérance peut créer des réserves de capital s'il l'estime opportun (en plus de celles prévues par la loi) et peut créer une réserve spéciale pour les fonds reçus par la Société comme prime d'émission qui peut être utilisée par le conseil de gérance, à sa seule discrétion, pour effectuer des paiement pour toute part sociale que la Société peut revendre en accord avec les présents statuts, pour ré-équilibrer des pertes de capital réalisées ou non ou pour le paiement de tout dividende ou autre distribution.

Art. 20. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leur(s) pouvoir(s) et leur(s) émoluments(s).

Art. 21. Réviseur(s) d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises agréé doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, n'est pas applicable. L'assemblée générale des associés peut, cependant, décider sur une base du volontariat de nommer un réviseur d'entreprise agréé.

Art. 22. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.»

Sixième résolution

L'Associé confirme la description et la consistance des actifs et passifs de la Société comme il en résulte du bilan de la Société ci-dessus mentionné au 23 octobre 2012.

L'Associé confirme que la Société, sans limitation ou exception, continue de détenir tous ses actifs et est obligée par tous ses passifs et engagements nonobstant la migration de son siège social, son lieu de gestion effective et le siège de son administration centrale et son contrôle au Grand-Duché de Luxembourg.

L'Associé confirme enfin que, d'après le bilan ci-dessus mentionné:

1. Les actifs nets de la Société s'élèvent à un montant de 30.000.000 euros (trente millions d'euros) et
2. Le capital social de la Société est fixé à 31.000 EUR (trente et un mille euros), représenté par 31.000 (trente et un mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune, détenues comme suit:

- M. Dominique Gilles John Mars, sus-mentionné détient 31.000 (trente et un mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro).

Septième résolution

L'Associé décide, avec effet à la signature du présent acte, de confirmer, en accord avec les termes des Résolutions du Conseil BVI, la révocation de M. François Bueche de son poste d'administrateur de la Société avec effet à la continuation de la Société au Luxembourg.

L'Associé décide de confirmer, en accord avec les Résolutions du Conseil BVI, et avec effet à la signature du présent acte, la nomination des personnes suivantes comme gérants de la Société pour un mandat à durée indéterminée:

- M. Dominique Gilles John Mars, né le 4 mai 1946 à Neuilly-sur-Seine, France, résidant au 45, avenue du Maréchal Fayolle, F-75116 Paris, France;

- Mme Danièle Mars, née le 5 juin 1947 à Paris, France, résidant au 45 avenue du Maréchal Fayolle, F-75116 Paris, France;

- M. Alexis Kamarowsky, né le 10 avril 1974 à Strang Jetzt Bad Rothenfelde (Allemagne) dont l'adresse professionnelle se situe au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. François Manti, né le 7 octobre 1970 à Algrange (France), dont l'adresse professionnelle se situe au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social de la Société commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2013.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 7.000.-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. THEL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 novembre 2012. Relation: LAC/2012/54542. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Référence de publication: 2012154532/280.

(120203398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Mars Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 172.934.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-second day of the month of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BRE/Europe 6Q S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 19, rue de Bitbourg, L1273 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 164.012,

represented by Me Thierry Kauffman, avocat à la Cour, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 20 November 2012, which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company Mars Investment S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Mars Investment S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy-five percent of the Company's share capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who do not need to be shareholders.

The sole manager or as the case may be, the board of managers, is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of association to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be, the board of managers.

Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be, the board of managers has, the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or these articles of association to the general meeting of shareholders.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but their appointment may also be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the

motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of anyone of the managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers.

Art. 8. Liability of the Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions

concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

At no time shall the Company have more than thirty (30) shareholders. At no time shall an individual be allowed to become a shareholder of the Company.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2012.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the following shares:

Subscriber	Number of shares	Subscription price (€)
BRE/Europe 6Q S.à r.l.	500	€ 12,500
Total	500	€ 12,500

Evidence of the payment of the total subscription price has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg
2. The following person is appointed manager of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company with such signature powers as set forth in the articles of association of the Company:
 - BRE/Management 6 S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 164.777.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, who requested that the deed should be documented in the English language, the said appearing party signed the present original deed together with the notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into German. In case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, the said appearing party signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendundzweölf, am zweiundzwanzigsten Tag des Monats November.

Vor dem unterzeichnenden Notar Maître Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

BRE/Europe 6Q S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxemburg, deren Gesellschaftskapital zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,-) beträgt, und eingetragen ist im luxemburgischem Handels- und Gesellschaftsregister (Registre de commerce et des sociétés) unter der Nummer B164.012.

hier vertreten durch Me Thierry Kauffman, avocat à la Cour, mit Wohnsitz in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht vom 20 November 2012, welche vorliegender Urkunde beigefügt ist um mit dieser bei der Registrierungsbehörde eingereicht zu werden.

Die erschienene Partei hat in ihrer vorgenannten Eigenschaft den unterzeichnenden Notar ersucht, die Gründungssatzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Mars Investment S.à r.l." (société à responsabilité limitée) wie folgt zu beurkunden.

Art. 1. Gesellschaftsname. Eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit dem Namen "Mars Investment S.à r.l." (die „Gesellschaft“) wird hiermit von der erschienenen Partei und allen Personen, die gegebenenfalls zukünftig als Gesellschafter eintreten, gegründet. Die Gesellschaft wird durch vorliegende Satzung und durch die entsprechende luxemburgische Gesetzgebung geregelt.

Art. 2. Gesellschaftszweck. Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen in jeder beliebigen Form an in- und ausländischen Gesellschaften sowie jede andere Form von Investitionen, sowie den Erwerb durch Kauf, Zeichnung oder andere Art und Weise wie Übertragung durch Verkauf oder Tausch von Finanzinstrumenten jeder Art und die Verwaltung, Aufsicht und Entwicklung ihres Portfolios.

Die Gesellschaft kann Sicherheiten leisten, Darlehen ausgeben oder die Gesellschaften an denen die Gesellschaft direkte oder indirekte Beteiligungen besitzt oder die zur Gruppe von Gesellschaften gehört, der die Gesellschaft angehört, in jeder anderen Form unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle geschäftlichen, technischen, finanziellen ebenso wie alle andere direkt oder indirekt verbundenen Tätigkeiten welche die Erfüllung des Geschäftszwecks in den oben genannten Bereichen erleichtern, vornehmen.

Unter anderem wird die Gesellschaft allen Gesellschaften ihres Portfolios die für die Verwaltung, Entwicklung und Aufsicht dieser Gesellschaften notwendigen Leistungen zur Verfügung stellen. Für diesen Zweck kann die Gesellschaft die Unterstützung anderer Berater beanspruchen und auf solche zurückgreifen.

Art. 3. Geschäftsdauer. Die Gesellschaft ist auf unbegrenzte Dauer gegründet

Art. 4. Gesellschaftssitz. Die Gesellschaft hat ihren Sitz in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg. Dieser kann, durch Beschluss einer außerordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter die sich, in der für die Abänderung der Satzung vorgesehenen Art und Weise beraten, an jeden Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Der eingetragene Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss des Geschäftsführers, beziehungsweise durch die Geschäftsführung innerhalb der Gemeinde verlegt werden.

Die Gesellschaft kann Geschäfts- und Zweigstellen in Luxemburg und im Ausland errichten.

Sollte der Geschäftsführer, oder im Falle einer Geschäftsführung die Geschäftsführung, feststellen, dass außerordentliche politische, wirtschaftliche oder soziale Ereignisse eingetreten sind oder unmittelbar bevorstehen welche die normalen Tätigkeiten der Gesellschaft an ihrem eingetragenen Sitz oder die problemlose Kommunikation zwischen diesem Sitz und Personen im Ausland beeinträchtigen könnten, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zum vollständigen Ende solcher ungewöhnlichen Umstände ins Ausland verlegt werden; derartige vorläufige Maßnahmen haben keine Auswirkung auf die staatliche Zugehörigkeit der Gesellschaft, die unbeschadet einer solchen vorübergehenden Sitzverlegung eine luxemburgische Gesellschaft bleibt. Solche vorübergehenden Maßnahmen werden vom Geschäftsführer oder, im Falle einer Geschäftsführung, von der Geschäftsführung vorgenommen und jeglichen betroffenen Personen mitgeteilt.

Art. 5. Gesellschaftskapital. Das ausgegebene Gesellschaftskapital der Gesellschaft beläuft sich auf zwölftausendfünfhundert Euro (€ 12.500,-), eingeteilt in fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (€ 25,-).

Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafter in der für die Abänderung der Satzung vorgesehenen Art und Weise erhöht oder verringert werden und die Gesellschaft kann seine anderen Gesellschaftsanteile durch Beschluss der Gesellschafter zurückkaufen.

Verfügbare Anteilsprämien können verteilt werden.

Art. 6. Übertragung der Anteile. Die Anteile sind unter den Gesellschaftern frei übertragbar. Soweit es das Gesetz nicht anders bestimmt, bedarf die Übertragung von Anteilen auf Dritte der Einwilligung von Gesellschaftern, welche zusammen mindestens fünfundsiebzig Prozent des Gesellschaftskapitals halten.

Art. 7. Geschäftsführung. Die Geschäftsführung der Gesellschaft erfolgt durch einen oder mehrere Geschäftsführer die keine Gesellschafter sein müssen.

Der alleinige Geschäftsführer beziehungsweise die Geschäftsführung ist mit den weitestreichenden Befugnissen ausgestattet, das Geschäft der Gesellschaft zu verwalten und ist dazu befugt, jede Handlungen und Tätigkeiten, die mit dem Gegenstand der Gesellschaft im Einklang stehen, zu genehmigen und/oder auszuführen. Sämtliche Befugnisse, die nicht ausdrücklich per Gesetz oder durch die vorliegende Satzung den Gesellschaftern vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Geschäftsführers beziehungsweise der Geschäftsführung.

Gegenüber Dritten hat der Geschäftsführer beziehungsweise die Geschäftsführung die weitestreichenden Befugnisse um in allen Umständen, im Namen und Auftrag der Gesellschaft zu handeln und in jeden Umständen, jeden Akt und jede Handlung, welche nicht durch die vorliegende Satzung oder durch die entsprechende luxemburgische Gesetzgebung im Kompetenzbereich der Gesellschafterversammlung liegt, im Auftrag der Gesellschaft vorzunehmen, zu erlauben und gut-zuheißen.

Die Geschäftsführer werden durch mehrheitlichen Beschluss der Generalversammlung der Gesellschafter gewählt und abberufen, welche ihre Befugnisse und die Amtsdauer beschließt. Wenn keine Frist gesetzt wird, dann sind die Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit ernannt. Die Geschäftsführer können wiedergewählt werden, jedoch kann ihre Ernennung zu jeder Zeit mit oder ohne Grund (ad nutum) widerrufen werden.

Im Falle mehrerer Geschäftsführer bilden diese die Geschäftsführung. Jeder Geschäftsführer kann an jeder Sitzung der Geschäftsführung teilnehmen mittels Telefonkonferenz oder anderen zur Verfügung stehenden Kommunikationsmitteln insofern gewährleistet ist, dass alle an der Sitzung teilnehmenden Personen sich hören und miteinander kommunizieren können. Eine Sitzung kann jederzeit mittels einer Telefonkonferenz oder ähnlichen Kommunikationsmitteln abgehalten werden. Die Teilnahme oder das Abhalten einer Sitzung mit Hilfe dieser Mittel entspricht einer persönlichen Teilnahme an der betroffenen Sitzung. Die Geschäftsführer können sich in den Sitzungen ohne Einschränkung der Anzahl der Vollmachten durch einen anderen Geschäftsführer, der hierzu bevollmächtigt ist, vertreten lassen.

Die Geschäftsführer sind mindestens vierundzwanzig (24) Stunden vor Beginn einer Sitzung der Geschäftsführung mittels schriftlicher Einberufung, zu benachrichtigen, außer in Notfällen, in welchem Fall die Art und die Gründe dieser Umstände in der Einberufung erläutert werden müssen. Auf das Recht auf die oben beschriebene Weise einberufen zu werden kann jeder Geschäftsführer durch schriftliche Zustimmung per Telegramm, Telekopie, Email, Telefax oder per ähnlichem Kommunikationsmittel verzichten. Spezifische Einberufungen sind nicht notwendig für Sitzungen, welche vorher zu einem durch Geschäftsführungsbeschluss genehmigten Zeitplan und zu vorgesehenen Zeiten und an vorbestimmten Orten abgehalten werden.

Entscheidungen der Geschäftsführung werden durch die Mehrheit der Geschäftsführer der Gesellschaft gefasst.

Schriftliche Beschlüsse der Geschäftsführung können, aus einem einzigen oder mehreren einzelnen Dokumenten, gültig abgeschlossen werden, wenn sie von allen Mitgliedern der Geschäftsführung schriftlich, per Telegramm, Telefax oder per ähnlichem Kommunikationsmittel genehmigt wurden. Die verschiedenen Dokumente gleichen Inhalts bilden zusammen einen gültigen schriftlichen Beschluss. Beschlüsse der Geschäftsführung, einschließlich schriftliche Beschlüsse, können von einem einzelnen Geschäftsführer beweiskräftig beglaubigt und ein Auszug davon beweiskräftig unterschrieben werden.

Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers im Falle eines alleinigen Geschäftsführers, oder durch die Unterschrift eines einzelnen Geschäftsführers im Falle einer Geschäftsführung gebunden. Die Gesellschaft ist in jedem Fall wirksam durch die Unterschrift einer oder mehrerer hierzu durch den alleinigen Geschäftsführer, beziehungsweise durch die Geschäftsführung oder einer der Geschäftsführer, bevollmächtigten Personen, gebunden.

Art. 8. Haftung der Geschäftsführung. Die Geschäftsführer sind für Verschuldung der Gesellschaft nicht persönlich haftbar. Als Vertreter der Gesellschaft sind sie jedoch für die Ausführung ihrer Aufgaben und Pflichten verantwortlich.

Vorbehaltlich den unten aufgeführten Ausnahmen und Beschränkungen, wird jede Person, die ein Geschäftsführer oder leitender Angestellter der Gesellschaft ist oder war, von der Gesellschaft in vollem, gesetzlich erlaubten, Umfang gegen Verbindlichkeiten und gegen alle Ausgaben, welche üblicherweise entstanden sind oder von ihm gezahlt wurden in Verbindung mit Klagen, Prozessen oder Verfahren in die er als Partei oder anderweitig Eintritt aufgrund dessen, dass er ein Geschäftsführer oder leitender Angestellter ist oder gewesen ist und die diesbezüglich gezahlten Beträge oder von durch deren Beilegung entstandenen Beträge, schadlos gehalten werden.

Die Begriffe „Klage“, „Streitsache“, „Prozess“ oder „Verfahren“ finden auf alle anhängigen oder bevorstehenden Klagen, Streitsachen, Prozesse oder Verfahren Anwendung (zivilrechtlich, strafrechtlich oder sonstige, einschließlich Rechtsmittel)

Anwendung und die Begriffe „Verbindlichkeit“ und „Ausgaben“ beinhalten ohne Beschränkung Anwaltskosten, Prozesskosten, Sicherheitsleistungen, gezahlte Beträge bei Streitbeilegung und andere Verbindlichkeiten.

Einem Geschäftsführer oder leitendem Angestellten wird keine Schadloshaltung gewährt:

(i) gegen Verbindlichkeiten gegenüber der Gesellschaft oder ihrer Gesellschafter, aufgrund von vorsätzlich begangenen unerlaubten Handlungen, Bösgläubigkeit, grober Fahrlässigkeit oder rücksichtsloser Missachtung der Aufgaben, die in seiner Amtsführung enthalten sind;

(ii) im Zusammenhang mit jeglichen Verfahren bei welchen er wegen bösgläubigem und nicht im Interesse der Gesellschaft erfolgtem Handeln, verurteilt wurde; (iii) im Falle einer Beilegung, es sei denn die Beilegung ist von einem Gericht unter zuständiger Gerichtsbarkeit oder von der Geschäftsführung genehmigt worden.

Das Recht der Schadloshaltung, das hier vorgesehen ist, ist abtrennbar und berührt keine anderen Rechte auf die das Verwaltungsratsmitglied oder der leitende Angestellte jetzt oder später ein Anrecht hat, und soll fortgeführt werden in der Person, die aufgehört hat, ein Geschäftsführer oder leitender Angestellter zu sein und soll dem Vorteil der Erben, Testamentsvollstreckern und Verwaltern einer solchen Person dienen. Nichts hierin Enthaltene berührt die Rechte zur Schadloshaltung, auf die Gesellschaftspersonal, eingeschlossen Geschäftsführer und leitende Angestellte, aufgrund von Vertrag oder anderweitig durch Gesetz, Anspruch haben könnten.

Ausgaben in Verbindung mit Vorbereitung und Vertretung der Verteidigung einer Klage, Streitsache, Prozess oder Verfahren beschrieben in diesem Artikel, soll von der Gesellschaft vor der endgültigen Verfügung darüber bei Zugang jeglicher Unternehmung seitens oder im Namen eines leitenden Angestellten oder Geschäftsführers vorgestreckt werden, um den benannten Betrag zurückzahlen wenn es letztlich bestimmt ist, dass er keinen Anspruch auf Schadloshaltung unter diesem Artikel hat.

Art. 9. Stimmrechte der Gesellschafter. Jeder Gesellschafter kann an kollektiven Entscheidungen teilnehmen. Die Zahl seiner Stimmen entspricht der Zahl seiner Gesellschaftsanteile und der Gesellschafter kann bei jeder Versammlung durch eine spezielle Vollmacht vertreten werden.

Art. 10. Gesellschafterversammlungen. Die Beschlüsse der Gesellschafter werden in der im luxemburgischen Gesellschaftsrecht vorgeschriebenen Form und mit der darin vorgesehenen Mehrheit, schriftlich (soweit dies gesetzlich möglich ist) oder in Gesellschafterversammlungen, gefasst. Jede ordnungsgemäß konstituierte Gesellschafterversammlung der Gesellschaft beziehungsweise jeder ordnungsgemäß schriftlicher Beschluss vertritt die Gesamtheit der Gesellschafter der Gesellschaft.

Die Einberufung der Versammlungen durch den Geschäftsführer/die Geschäftsführung hat mindestens acht (8) Tage vor der Versammlung mittels eingeschriebenen Briefes an die Gesellschafter an ihre im Anteilsregister der Gesellschaft eingetragene Adresse, zu erfolgen. Wenn das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft vertreten ist, kann die Sitzung ohne vorherige Einberufung abgehalten werden.

Werden Beschlüsse im Wege eines Zirkularbeschlusses der Gesellschafter gefasst, so wird der Inhalt des Beschlusses mindestens acht (8) Tage bevor der Beschluss wirksam werden soll, an alle Gesellschafter an ihre im Anteilsregister eingeschriebene Adresse mittels eingeschriebenen Brief übersandt. Die Beschlüsse werden wirksam bei Zustimmung der vom Gesetz vorgesehenen Mehrheiten für gemeinsame Entscheidungen (oder, unter der Voraussetzung der Befriedigung der Mehrheitsvoraussetzungen, am in dieser Entscheidung festgelegten Tag). Einstimmige Zirkularbeschlüsse können jederzeit ohne vorherige Ankündigung getroffen werden.

Soweit gesetzlich nichts anderes vorgesehen ist, (i) werden die in den Gesellschafterversammlungen zu fassenden Beschlüsse von den Gesellschaftern getroffen, welche mehr als die Hälfte des Geschäftskapitals vertreten. Wird eine solche Mehrheit bei der ersten Gesellschafterversammlung nicht erreicht, werden die Gesellschafter per Einschreiben zu einer zweiten Gesellschafterversammlung geladen und die Beschlüsse werden sodann aufgrund der Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst, unbeschadet der Anzahl der vertretenen Geschäftsanteile. (ii) Die Satzung kann jedoch nur mit Zustimmung (x) der Mehrheit der Gesellschafter, welche (y) zwei Drittel des Gesellschaftskapitals vertreten, abgeändert werden und (iii) Entscheidungen, die Nationalität der Gesellschaft zu ändern, bedürfen der Zustimmung von Gesellschaftern, die einhundert Prozent (100%) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Zu keiner Zeit soll die Gesellschaft mehr als dreißig (30) Gesellschafter haben. Zu keiner Zeit soll es einer natürlichen Person gestattet sein, ein Gesellschafter der Gesellschaft zu werden.

Art. 11. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten (1.) Januar und endet am einunddreißigsten (31.) Dezember eines jeden Jahres. Das erste Geschäftsjahr, welches am Tage der Gründung der Gesellschaft beginnt, wird am 31. Dezember 2012 enden.

Art. 12. Jahresabschluss. Der alleinige Geschäftsführer beziehungsweise die Geschäftsführung erstellt jedes Jahr die Jahresabrechnung der Gesellschaft.

Jeder Gesellschafter kann die Jahresabrechnung am Sitz der Gesellschaft einsehen.

Art. 13. Gewinnverwendung. Fünf Prozent (5%) des jährlichen Nettogewinns der Gesellschaft werden der gesetzlich vorgeschriebenen Rücklage zugeführt. Diese Rücklageeinzahlungspflicht besteht nicht mehr, sobald die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals beträgt.

Die Gesellschafter können auf der Grundlage eines von dem alleinigen Geschäftsführer, beziehungsweise der Geschäftsführung angefertigten Zwischenabschlusses die Ausschüttung von Abschlagsdividenden beschließen, sofern dieser Zwischenabschluss zeigt, dass ausreichend Gewinne und andere Reserven zur Ausschüttung zur Verfügung stehen, wobei der auszuschüttende Betrag die seit dem Ende des vorhergehenden Geschäftsjahres erzielten Gewinne, für welches die Jahresabschlüsse bereits bewilligt wurden, erhöht um die vorgetragenen Gewinne und ausschüttbaren Rücklagen, vermindert um die vorgetragenen Verluste und die der gesetzlichen Rücklage zuzuführenden Beträge, nicht übersteigen darf.

Der Saldo kann nach Entscheidung der Gesellschafterversammlung an die Gesellschafter ausgeschüttet werden.

Das Anteilsprämienkonto kann durch Beschluss der Gesellschafterversammlung an die Gesellschafter ausgeschüttet werden. Die Gesellschafterversammlung kann beschließen, jeden Betrag vom Anteilsprämienkonto auf die gesetzliche Rücklage zu übertragen.

Art. 14. Auflösung. Im Falle einer Auflösung der Gesellschaft ernennen die Gesellschafter einen oder mehrere Liquidatoren, bei welchen es sich nicht um Gesellschafter handeln muss, zwecks der Durchführung der Auflösung und bestimmen ihre Befugnisse und Vergütung.

Art. 15. Alleingesellschafter. Sofern nur ein Gesellschafter alle Geschäftsanteile der Gesellschaft hält, gilt Artikel 179 (2) des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften und die Artikel 200-1 und 200-2 finden u.a. Anwendung.

Art. 16. Anwendbares Recht. Sämtliche nicht ausdrücklich durch diese Satzung geregelten Angelegenheiten richten sich nach den entsprechenden Regelungen des anwendbaren Gesetzes.

Zeichnung und Zahlung

Nach dem die erschienene Partei die Gründungssatzung erstellt hat, hat sie das gesamte Gesellschaftskapital wie folgt eingezahlt und gezeichnet:

Einzahler	Zahl der Geschäftsanteile	Einzahlungspreis (€)
BRE/Europe 6Q S.à r.l.	500	€ 12.500
Total	500	€ 12.500

Ein Beleg für die vollständige Einzahlung der Geschäftsanteile wurde dem unterzeichneten Notar vorgelegt.

Kosten

Die Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Aufwendungen jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Gesellschaftsgründung entstehen, werden ungefähr EUR 1.200,- betragen.

Ausserordentliche Beschlüsse des Gesellschafters

Unverzüglich nach der Gründung der Gesellschaft hat der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

1. Sitz der Gesellschaft ist in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxemburg.
2. Die folgende Person wird für einen unbeschränkten Zeitraum zum Geschäftsführer der Gesellschaft mit der in der Satzung der Gesellschaft beschriebenen Unterschriftsbefugnis ernannt:
 - BRE/Management 6 S.A., eine Aktiengesellschaft (société anonyme) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxemburg und eingetragen im luxemburgischen Handelsregister unter der Nummer B 164.777.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnende Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass auf Ersuchen der oben erschienenen Partei, die vorliegende Urkunde in English abgefasst wird, gefolgt von einer deutschen Übersetzung.

Auf Ersuchen derselben erschienenen Partei und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die erschienene Partei die dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Zivilstand und Wohnort bekannt, hat dieselbe zusammen mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: T. KAUFFMAN und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 novembre 2012. Relation: LAC/2012/55267. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 27. November 2012.

Référence de publication: 2012154533/408.

(120203610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

HECF Luxembourg Master 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 821.900,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 130.005.

In the year two thousand and twelve, on the twentieth day of November.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

HINES MASTER FUND MANAGEMENT COMPANY S.à r.l., a private limited company duly incorporated under the law of Luxembourg, having its registered office at 205, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg,

here represented by Mrs Elin Egilson, employee, professionally residing at 205, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on November 19, 2012.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the Sole Shareholder of HECF Luxembourg Master 3 S.à r.l. (the "Sole Shareholder"), a private limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg (the "Company"), having its registered office at 205, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, of July 5, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1906 dated September 6, 2007. The bylaws have been amended pursuant to a deed of Maître Paul FRIEDERS, then notary residing in Luxembourg dated December 21, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 578 on March 7, 2008, pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg of July 15, 2008 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2075 dated August 27, 2008, pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg on December 21, 2010 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 572 dated March 26, 2011. The by-laws have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, on December 13, 2011 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 382 dated February 13, 2012.

II. The Company's share capital is presently set at five hundred sixty thousand six hundred Euros (€ 560.600) divided into two thousand four hundred and one (2,401) Class A shares; one thousand two hundred and ten (1,210) Class B shares; one thousand nine hundred and ninety-five (1,995) Class C shares, with a nominal value of one hundred Euros (€ 100) each.

The appearing party, represented as above mentioned, recognizes that it has been fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To increase the Company's share capital from five hundred sixty thousand six hundred Euros (€ 560,600) divided into two thousand four hundred and one (2,401) Class A shares; one thousand two hundred and ten (1,210) Class B shares; one thousand nine hundred and ninety-five (1,995) Class C shares, with a nominal value of one hundred Euros (€ 100) each, to eight hundred twenty one thousand nine hundred Euros (€ 821,900) by the issuance of two thousand six hundred and thirteen (2,613) new Class C Shares, with a nominal value of one hundred Euros (€ 100) each, by a contribution in cash of the Sole Shareholder;

2. To approve the payment of the share capital increase by the Sole

Shareholder, by contribution in cash in the amount of two hundred sixty one thousand and three hundred Euros (€ 261,300) held by the Sole Shareholder and the subscription of two thousand six hundred and thirteen (2,613) new Class C Shares, with a nominal value of one hundred Euros (€ 100) each;

3. To amend and restate paragraph 1 (§ 1) of article 6 of the Company's Articles of Association;

4. To grant power to Ms. Jeanette Hesser, Ms. Elin Egilson, Ms. Hadiéh Kaviani and Ms. Alexie Arnould acting individually, with full power of substitution, to record the changes in the Share Register of the Company;

5. Miscellaneous.

First Resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital from five hundred sixty thousand six hundred Euros (€ 560,600) divided into two thousand four hundred and one (2,401) Class A shares; one thousand two hundred and ten (1,210) Class B shares; one thousand nine hundred and ninety-five (1,995) Class C shares, with a nominal value of one hundred Euros (€ 100) each, to eight hundred twenty one thousand and nine hundred Euros (€ 821,900) by the issuance of two thousand six hundred and thirteen (2,613) new Class C Shares, with a nominal value of one hundred Euros (€ 100) each, by a contribution in cash of the amount of two hundred sixty one thousand and three hundred Euros (€ 261,300).

Then the sole shareholder HINES MASTER FUND MANAGEMENT COMPANY S.à r.l., prenamed, here represented by Ms Elin Egilson, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy,

declared to subscribe two thousand six hundred and thirteen (2,613) Class C Shares, each having a nominal value of one hundred Euros (€ 100) each; at a total price of two hundred sixty one thousand and three hundred Euros (€ 261,300), twenty-five thousand euro (EUR 25,000).

The new shares issued have been entirely paid up in cash by the subscriber, so that the Company has at its disposal the amount of two hundred sixty one thousand and three hundred Euros (€ 261,300), which is evidenced to the undersigned notary.

Second Resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and restart paragraph 1 (§ 1) of article 6 of the articles of association of the Company. The § 1 of the article 6 of the articles of association of the Company shall now read as follows:

“ **Art. 6. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at eight hundred twenty one thousand nine hundred Euros (€ 821,900) divided into:

Two thousand four hundred and one (2,401) Class A shares; one thousand two hundred and ten (1,210) Class B shares; four thousand six hundred and eight (4,608) Class C shares, with a nominal value of one hundred Euros (€ 100) each, all of which are fully paid up.”

Third Resolution

The Sole Shareholder resolves to grant power to Ms. Jeanette Hesser, Ms. Elin Egilson, Ms. Hadieh Kaviani and Ms. Alexie Arnould to record the capital changes in the Share Register of the Company and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the Mémorial C.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 2,000.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person, known to the notary known to the notary by name, first name and residence, the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt novembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

HINES MASTER FUND MANAGEMENT COMPANY S.à r.l. ayant son siège social au 205, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg,

ici représentée par Madame Elin Egilson, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration lui délivrée à Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour fins d'enregistrement auprès des autorités.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de "HECF Luxembourg Master 3 S. à r.l." («L'Associé Unique»), une Société à responsabilité limitée établie à Luxembourg, ayant son siège social à, 205, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg le 5 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1906 du 6 septembre 2007. Les statuts ont été modifiés suivant acte de Maître Paul FRIEDERS, alors notaire de résidence à Luxembourg le 21 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 578 du 7 mars 2008; acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg le 15 Juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2075 du 27 août 2008; acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, le 21 décembre 2010 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 572 du 26 mars 2011. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte de Maître Henri HELLINCKX notaire de résidence à Luxembourg le 13 décembre 2011 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 382 datant du 13 février 2012.

II. Le capital social de la Société est fixé à cinq cent soixante mille six cents Euros (€ 560,600) divisé en deux mille quatre cent une (2,401) parts sociales de Classe A; mille deux cent dix (1,210) parts sociales de Classe B, mille neuf cent quatre-vingt-quinze (1.995) parts sociales de Classe C, d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100) chacune.

La comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, reconnaît être parfaitement informée des décisions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmenter le capital social de la Société pour le ramener de son montant de cinq cent soixante mille six cents Euros (€ 560.600) divisé en deux mille quatre cent une (2.401) parts sociales de Classe A; mille deux cent dix (1.210) parts sociales de Classe B, mille neuf cent quatre-vingt-quinze (1.995) parts sociales de Classe C, d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100) chacune, à huit cent vingt et un mille neuf cents Euros (€ 821.900) par l'émission de deux mille six cent treize (2.613) nouvelles parts sociales Classe C, chaque part sociale ayant une valeur nominale de cent Euros (€ 100);

2. Approuver le paiement de l'augmentation des parts sociales, par l'Associé Unique, par contribution en espèce d'un montant de deux cent soixante et un mille trois cents Euros (€ 261.300) détenu par l'Associé Unique et la souscription de deux mille six cent treize (2.613) nouvelles parts sociales de Classe C, chaque part social ayant une valeur nominale de cent Euros (€ 100);

3. Modifier et reformuler l'alinéa 1 (§ 1) de l'article 6 des statuts de la Société;

4. Autoriser Mme. Jeanette Hesser, Mme. Elin Egilson, Mme. Hadiéh Kaviani et Mme. Alexie Arnould à procéder, avec pleins pouvoirs de substitution, à l'enregistrement des modifications dans le livre de Registre des parts sociales de la Société;

5. Divers.

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société pour le porter son montant de cinq cent soixante mille six cents Euros (€ 560.600) divisé en deux mille quatre cent une (2.401) parts sociales de Classe A; mille deux cent dix (1.210) parts sociales de Classe B; mille neuf cent quatre-vingtquinze (1.995) parts de Classe C, ayant une valeur nominale de cent Euros (€ 100) chacune, à huit cent vingt et un mille neuf cents Euros (€ 821.900) par l'émission de deux mille six cent treize (2.613) nouvelles parts de Classe C, ayant une valeur nominale de cent Euros (€ 100) chacune, par un apport en espèces d'un montant de deux cent soixante et un mille trois cents Euros (€ 261.300).

Ensuite l'Associé Unique HINES MASTER FUND MANAGEMENT COMPANY S. à r.l., prédésignée, ici représentée par Mademoiselle Elin Egilson, prénommée, en vertu de la procuration dont mention ci-avant, a déclaré souscrire les deux mille six cent treize (2.613) nouvelles parts sociales Classe C, chaque part sociale ayant une valeur nominale de cent Euros (€ 100) à un prix total de souscription de deux cent soixante et un mille trois cents Euros (€ 261.300).

Les parts sociales nouvelles ont toutes été entièrement libérées par la souscripteur par versement en espèces, si bien que le montant de deux cent soixante et un mille trois cents Euros (€ 261.300) est à la disposition de la Société, preuve en a été rapportée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier et reformuler l'alinéa 1 (§ 1) de l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6. Capital social émis.** «Le capital social émis de la Société est fixé à huit cent vingt et un mille neuf cents Euros (€ 821.900) divisé par:

Deux mille quatre cent une (2.401) parts sociales de Classe A; mille deux cent dix (1.210) parts sociales de Classe B; quatre mille six cent huit (4.608) parts sociales de Classe C d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100) chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.»

Troisième résolution

L'Associé Unique déclare autoriser Madame Jeanette Hesser, Madame Elin Egilson, Madame Hadiéh Kaviani et Madame Alexie Arnould à procéder au changement de capital dans le livre de Registre des parts de la Société, et d'accomplir les formalités nécessaires en relation avec le Registre de Commerce et Sociétés de Luxembourg et du Mémorial C.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature que ce soit, payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement EUR 2.000,-.

Dont acte, le présent acte a été établi à Luxembourg, à la date donnée en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande de la même comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: E. EGILSON et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 novembre 2012. Relation: LAC/2012/55104. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2012.

Référence de publication: 2012153758/173.

(120202459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

WAVE Private Equity SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 164.909.

Im Jahre zweitausendzwoölf, den zwölften November.

Vor Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg, traten zu einer ausserordentlichen Aktionärsversammlung zusammen die Aktionäre der Gesellschaft WAVE Private Equity SICAVSIF mit Sitz in L-1413 Luxembourg, 2, Place Dargent, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar mit damaligem Amtssitz in Luxemburg, am 25. November 2011, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Nummer 3040 vom 12. Dezember 2011, eingetragen beim Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 164.909.

Die Versammlung wird eröffnet um 14.00 Uhr durch den Vorsitzenden Herrn Hermann KNOEDGEN, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Zum Schriftführer wird bestimmt Herr Dennis SPROSS, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Herrn Thomas KLUWIG, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in Luxemburg. Sodann gab der Vorsitzende die Tagesordnung mit folgendem Wortlaut bekannt:

I) Tagesordnung:

1.- Änderung der Satzung der Gesellschaft:

II) Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre und die Anzahl der von jedem von ihnen gehaltenen Anteile sind in der Teilnahmeliste aufgeführt, die (i) von den anwesenden Anteilseignern, (ii) von den Bevollmächtigten der vertretenen Anteilseignern und (iii) den Mitgliedern des Büros unterzeichnet ist. Diese Teilnahmeliste die von den Mitgliedern des Büros als „ne varietur“ gekennzeichnet wurde, wird diesem Dokument beigeheftet, um mit ihm einregistriert zu werden.

III) Zu der außerordentlichen Generalversammlung wurde geladen durch ein Ladungsschreiben, welches die Tagesordnung enthielt und am 29. Oktober 2012 an alle Aktionäre versandt wurde.

IV) Aus der vorbezeichneten Anwesenheitsliste geht hervor, dass von 207.778 Aktien, 207.778 Aktien anlässlich der gegenwärtigen Aktionärsversammlung vertreten sind, und dass gemäss Tagesordnung und den Bestimmungen von Artikel 67 und 67-1 des Gesetzes über Handelsgesellschaften, die gegenwärtige Aktionärsversammlung rechtsgültig zusammengesetzt ist und demgemäss über die in der Tagesordnung aufgeführten Punkte abstimmen kann.

Nachdem vorstehende Prozedur seitens der Versammlung gutgeheißen wurde, wurde folgender Beschluss einstimmig gefasst:

Einzigter Beschluss

Die Versammlung beschließt einen neuen Punkt 4 in Artikel 8 der Satzung einzufügen, der nunmehr folgenden Wortlaut annehmen wird:

Art. 8. Ausgabe und Umtausch von Aktien.

(1) Aktien werden nur an Institutionelle Investoren im Sinne des Gesetzes von 2007 ausgegeben. Aktien dürfen nicht ausgegeben werden, wenn infolge der Ausgabe Aktien (i) von US-Personen, (ii) von Nicht-Institutionellen Investoren, oder (iii) von natürlichen Personen gehalten würden.

(2) Die Gesellschaft gibt während des Zeitraums, in welchem die Berechnung des Nettoinventarwerts eines oder mehrerer Teilfonds der Gesellschaft gem. Artikel 16 ausgesetzt ist, keine Aktien dieser Teilfonds aus.

Wird die Berechnung des Nettoinventarwerts ausgesetzt, nachdem Investoren bereits einen Antrag auf Zeichnung gestellt haben, so werden die Aktien auf Basis des ersten nach Beendigung der Aussetzung berechneten Nettoinventarwerts des(r) betroffenen Teilfonds ausgegeben.

(3) Während der vom Verwaltungsrat für jeden Teilfonds festgelegten Erstemissionsphase oder am Erstausgabetag werden die Aktien der jeweiligen Teilfonds zu einem von dem Verwaltungsrat bestimmten und im Private Placement

Memorandum („PPM“) veröffentlichten Preis ausgegeben. Nach Ablauf der Emissionsphase oder nach dem Erstausbabetag entspricht der Preis dem Nettoinventarwert je Aktie des betreffenden Teilfonds, der gemäß Artikel 15 am Bewertungstag des jeweiligen Teilfonds gemäß den vom Verwaltungsrat jeweils festgelegten Grundsätzen berechnet wird. Der Ausgabepreis kann sich durch einen gegebenenfalls anfallenden Ausgabeaufschlag erhöhen.

(4) Solange Einheiten der VHV Gruppe die alleinigen Investoren des betreffenden Teilfonds sind, können Aktien dieses Teilfonds an jedem Bankarbeitstag zum Nettoinventarwert je Aktie des vorhergegangenen Bewertungstages ausgegeben werden.

(5) Der Verwaltungsrat kann jedes Verwaltungsratsmitglied, jeden leitenden Angestellten der Gesellschaft oder andere Unternehmen bevollmächtigen, Zeichnungen anzunehmen, Zahlungen für neu auszugebende Aktien entgegenzunehmen und die Aktien auszugeben.

(6) Die Gesellschaft kann, gemäß den gesetzlichen Bedingungen des Luxemburger Rechts, welche insbesondere ein Bewertungsgutachten durch einen Wirtschaftsprüfer zwingend vorsehen, Aktien gegen Sacheinlagen ausgeben, vorausgesetzt, dass solche Sacheinlagen mit den Anlagezielen, der Anlagepolitik und den Anlagebeschränkungen des jeweiligen Teilfonds im Einklang stehen.

(7) Der Verwaltungsrat kann zu jeder Zeit beschließen, dass Aktionäre berechtigt sind, ihre Aktien in einem Teilfonds und/oder Aktienklasse, falls vorhanden, in Aktien eines anderen Teilfonds und/oder Aktienklasse umwandeln zu lassen. Jedoch kann der Verwaltungsrat Beschränkungen und Bedingungen hinsichtlich des Rechts auf und der Häufigkeit von Umwandlungen zwischen bestimmten Teilfonds und/oder Aktienklassen festlegen und er kann den Umtausch nach seinem Ermessen von der Zahlung von Kosten und Gebühren abhängig machen. Falls der Verwaltungsrat beschließt, den Umtausch von Aktien zu ermöglichen, wird diese Möglichkeit sowie die Bedingungen und Beschränkungen im PPM erwähnt werden.

(8) Die Berechnung des Umwandlungspreises erfolgt unter bindender Bezugnahme auf den entsprechenden Nettovermögenswert je Aktie der zwei betreffenden Teilfonds/Aktienklassen, und zwar berechnet zum selben Bewertungstag.

(9) Aktien, die in Aktien eines anderen Teilfonds/einer anderen Aktienklasse umgewandelt worden sind, werden annulliert.“

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist, und niemand das Wort mehr ergreift, wurde die Versammlung durch den Vorsitzenden um 14.30 Uhr geschlossen.

Kosten

Die Kosten und Gebühren welche der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger Urkunde erwachsen, werden abgeschätzt EUR 1.200.-.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt. Und nachdem das Dokument der dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannten erschienenen Parteien vorgelesen worden ist, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns, dem Notar, unterzeichnet.

Gezeichnet: H. KNOEDGEN, D. SPROSS, T. KLUWIG und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 novembre 2012. Relation: LAC/2012/53449. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Releveur (signé): I. THILL.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 27. November 2012.

Référence de publication: 2012154824/87.

(120203568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Revstone International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 157.829.

Il est porté à la connaissance de tiers, que Monsieur Onno Bouwmeister, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg a décidé de démissionner de son poste de gérant de classe A, avec effet au 15 novembre 2012 de la société Revstone International S.à r.l. immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 157829.

Pour extrait conforme,

Luxemburg, le 15 novembre 2012.

Référence de publication: 2012158471/13.

(120208498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Plongeurs Differdange a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-4671 Oberkorn, avenue du Parc des Sports.

R.C.S. Luxembourg F 694.

—
STATUTS

Art. 20. Le conseil d'administration se compose d'un président, un trésorier, un secrétaire et d'administrateurs.

Les personnes assurant les fonctions de président et trésorier ne devront pas être unies entre eux par un lien parental et ceci jusqu'au 3e degré en ligne directe ou 3e degré par alliance.

En cas d'empêchement du président, ses fonctions sont assumées par le plus ancien des administrateurs présents.

Art. 26. La signature conjointe du président ou de son remplaçant ensemble avec la signature du trésorier engage valablement l'association.

Changement des statuts approuvés par l'assemblée générale ordinaire du 24 novembre 2012.

Soleuvre, le 3 décembre 2012.

Pour le conseil d'administration

Leblond Jean-François, 51, rue Emile Mayrisch, L-4470 Soleuvre

Steines Albert, 15, rue Joseph Müller, L-3651 Kayl

Carmentran Steve, 2, route d'Esch, L-4440 Soleuvre

Schummer Natascha, 51, rue Emile Mayrisch, L-4470 Soleuvre

Goergen-Erpelding Marylène, 10, Am Bruch, L-4980 Reckange-sur-Alzette

Wald Henri, 26, rue de Roanne, L-4481 Belvaux

Abens Georges, 8, rue Belle-Vue, L-3896 Foetz

Schloesser Luc, 79, rue de France, L-4446 Belvaux

Signatures

Référence de publication: 2012158024/26.

(120208684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Nanda Devi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 32.393.

—
In the year two thousand twelve, on the fifteenth of November.

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg,

is held a extraordinary general meeting of shareholders of NANDA DEVI S.A. (the "Company"), a société anonyme, having its registered office at L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 32.393, incorporated pursuant to a notarial deed dated 25 October 1989, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 111 of 5 April 1990.

The articles of incorporation have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 22 May 2009 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1690 of 2 September 2009.

The meeting was opened at 9.00 a.m., with Mrs Annick LEBLON, private employee, with professional address in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, in the chair,

who appointed as secretary Mrs Katia ZIADI, private employee, with professional address in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

The meeting elected as scrutineer Mrs Yoo Kim ZUNE, private employee with professional address in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

1. Decision to dissolve the company and to put the company into liquidation with immediate effect;
2. Appointment of the liquidator and determination of his powers.
3. Discharge to the directors and to the auditor for the execution of their mandates from the 1st January 2012 to the date of the present meeting.
4. Miscellaneous.

II. - That the present or represented shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholders of the represented

shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed after having been initialled ne varietur by the persons appearing.

III. - That the whole share capital being present or represented at the present meeting, no convening notices were necessary, the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting.

IV. - That the present meeting representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

In accordance with articles 141-151 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the general meeting decides to dissolve the Company and to start the liquidation proceedings.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the general meeting decides to appoint as liquidator MERLIS S.à.r.l. a société à responsabilité limitée with registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 32.393 (the "Liquidator").

The general meeting resolves that, in performing its duties, the Liquidator shall have the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148bis of the Law.

The Liquidator may perform all the acts provided for by Article 145 of the Law, without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The Liquidator may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The Liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the corporation.

The Liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The Liquidator may distribute the Company's assets to the members in cash or in kind to his willingness in the proportion of their participation in the capital.

Third resolution

The general meeting resolves to give discharge to the directors and to the statutory auditor for the execution of their mandates from the 1st January 2012 to the date of the present meeting.

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg, in the registered office of the company, on the day stated at the beginning of this document

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, these persons signed together with the notary this deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quinze novembre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NANDA DEVI S.A., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 32.393, constituée suivant acte notarié en date du 25 octobre 1989, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 111 du 5 avril 1990.

Les statuts de la société ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1690 du 2 septembre 2009.

L'assemblée est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Madame Annick LEBLON, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch qui désigne comme secrétaire Madame Katia ZIADI, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Yoo Kim ZUNE, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Décision de prononcer la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation;
2. Désignation d'un liquidateur et détermination de ses prérogatives;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire pour la période du 1^{er} janvier 2012 et jusqu'à la date de la présente assemblée.
4. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, le mandataire des actionnaires représentés et le nombre de leurs actions sont répertoriés dans une feuille de présence; cette feuille de présence, signée par les actionnaires, le mandataire des actionnaires représentés et le bureau, sera annexée au présent acte afin d'être enregistrée concomitamment par les autorités compétentes.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées et validées par la partie comparante seront également annexées au présent acte.

III. Que tout le capital social présent ou représenté à la présente assemblée et que les actionnaires présents ou représentés ayant déclaré qu'ils avaient été dûment notifiés et qu'ils avaient pris connaissance de l'ordre du jour préalablement à l'assemblée, aucune convocation n'était nécessaire.

IV. Que la présente assemblée, représentant tout le capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément aux articles 141-151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'assemblée générale décide de dissoudre la Société et d'entamer la procédure de liquidation.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur MERLIS S.à.r.l. une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 32.393 (le «Liquidateur»).

L'assemblée générale décide que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la Loi.

Le Liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le Liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux actionnaires en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital.

Troisième résolution

L'assemblée générale donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour la période du 1^{er} janvier 2012 et jusqu'à la date de la présente assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. LEBLON, K. ZIADI, Y. K. ZUNE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 novembre 2012. LAC/2012/54695. Reçu douze euros (€ 12,-).

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Référence de publication: 2012154581/135.

(120203894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Misys Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 55.354.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 28 novembre 2012, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

Renouvellement du mandat de Monsieur Yves Attal, avec adresse au 24, rue de la Victoire, L-8047 Strassen, en tant qu'administrateur de la société avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels se clôturant au 31 mai 2013 et qui se tiendra en 2013.

Renouvellement du mandat de Monsieur Joachim Gottlieb Philippe Vogel, avec adresse au 3, Schadowstrasse, D-60596 Frankfurt am Main, Allemagne, en tant qu'administrateur de la société avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels se clôturant au 31 mai 2013 et qui se tiendra en 2013.

Renouvellement du mandat de Monsieur Patrick Pleyers, avec adresse au 3, le Haut Chemin, B-6840 Neuf Château, Belgique, en tant qu'administrateur de la société avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels se clôturant au 31 mai 2013 et qui se tiendra en 2013.

Il a également été décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels se clôturant au 31 mai 2013 et qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Pour la société

TMF Luxembourg S.A.

Signataire autorisé

Référence de publication: 2012158375/28.

(120208767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Euroports Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 117.473.

In the year two thousand and twelve, on the fifteenth day of November.

Before us Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Antin Infrastructure Luxembourg IV, a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) with registered office at 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 154.162,

hereby represented by Nicolas Gauzès, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

AEIF LH Sub 06, a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of sixteen thousand euro (EUR 16,000.) with registered office at 6, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 138.373,

hereby represented by Nicolas Gauzès, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

Prime Infrastructure Europe Holdings (Malta II) Ltd, a société à responsabilité limitée governed by the laws of Malta, with registered office at 171, Old Bakery Street, M - VLT 09 Valetta, Malta and registered with the Register of Companies of Malta under number C36963,

hereby represented by Nicolas Gauzès, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies shall be annexed to the present deed.

Prime Infrastructure Europe Holdings (Malta II) Ltd, Antin Infrastructure Luxembourg IV and AEIF LH Sub 06 S.à r.l. are together referred to as the "Shareholders".

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that they are the sole Shareholders of all four million eight hundred sixty-three thousand and three (4,863,003) shares in Euroports Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of one hundred and twenty-one million five hundred and seventy-five thousand and seventy-five euro (EUR 121,575,075.-), with registered office at 6, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Joseph Elvinger,

notary residing in Luxembourg, of 21 June 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1650 of 31 August 2006 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 117.473 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, of 13 August 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2446 of 2 October 2012.

The Shareholders, represented as above mentioned, have recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of eleven million five hundred thousand euro (EUR 11,500,000.-) so as to raise it from its present amount of one hundred and twenty-one million five hundred and seventy-five thousand and seventy-five euro (EUR 121,575,075.-) to one hundred and thirty-three million seventy-five thousand and seventy-five euro (EUR 133,075,075.-) by conversion by the existing shareholders of four hundred sixty thousand (460,000) convertible instruments with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each into four hundred sixty thousand (460,000) ordinary shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share, and allocation of a total amount of thirty-four million five hundred thousand euro (EUR 34,500,000.-) corresponding to the excess subscription monies of the relevant convertibles instruments over the nominal value of the newly issued shares, to share premium according to the terms and conditions of the convertible instruments.

2 To allocate the newly issued shares to the shareholders according to the proposed conversion.

3 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of eleven million five hundred thousand euro (EUR 11,500,000.-) so as to raise it from its present amount of one hundred and twenty-one million five hundred and seventy-five thousand and seventy-five euro (EUR 121,575,075.-) to one hundred and thirty-three million seventy-five thousand and seventy-five euro (EUR 133,075,075.-) by conversion by the existing shareholders of four hundred sixty thousand (460,000) convertible instruments with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each into four hundred sixty thousand (460,000) ordinary shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share, and allocation of a total amount of thirty-four million five hundred thousand euro (EUR 34,500,000.-) corresponding to the excess subscription monies of the relevant convertibles instruments over the nominal value of the newly issued shares, to share premium according to the terms and conditions of the convertible instruments.

Second resolution

The Shareholders resolved to allocate the newly issued shares to the shareholders according to the proposed conversion as follows:

One hundred seventy eight thousand four hundred seventy-three (178,473) ordinary shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) shall be allocated to Antin Infrastructure Luxembourg IV S.A R.L.,

Ninety-seven thousand five hundred twenty-seven (97,527) ordinary shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) shall be allocated to AEIF LH SUB 06 S.A R.L.,

one hundred eighty four (184,000) ordinary shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) shall be allocated to Prime Infrastructure Holdings (Malta II) Limited.

Evidence of the ownership of the convertible instruments and the conversion thereof has been given to the notary.

Third resolution

The Shareholders resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

"The corporate capital is fixed at one hundred and thirty-three million seventy-five thousand and seventy-five euro (EUR 133,075,075.-), represented by five million three hundred twenty-three thousand and three (5,323,003) shares of twenty-five (EUR 25.-) each, all fully subscribed and entirely paid up. The holders of the shares are together referred to as the «Shareholders»."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at six thousand seven hundred euro (EUR 6,700.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same parties and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quinzième jour de novembre.

Par-devant nous Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Antin Infrastructure Luxembourg IV, une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), ayant son siège social au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.162,

représentée aux fins des présentes par Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée sous seing privé;

AEIF LH Sub 06 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, ayant un capital social de seize mille euros (EUR 16.000.-), dont le siège social est au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.373,

représentée aux fins des présentes par Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée sous seing privé;

Prime Infrastructure Europe Holdings (Malta II) Ltd, une société régie par les lois de Malte dont le siège social est au 171 Old Bakery Street, Valetta VLT 09, Malte,

représentée aux fins des présentes par Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée sous seing privé.

Les prédites procurations resteront annexées aux présentes.

Prime Infrastructure Europe Holdings (Malta II) Ltd, Antin Infrastructure Luxembourg IV et AEIF LH Sub 06 S.à r.l. sont collectivement désignée en tant qu'«Associés»

Les personnes comparantes ont requis le notaire instrumentant d'acter qu'ils sont les seuls Associés des quatre millions huit cent soixante-trois mille et trois (4,863,003) parts sociales de Euroports Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de cent vingt et un millions cinq cent soixante-quinze mille soixante-quinze euro (EUR 121.575.075.-), dont le siège social est au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 21 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1650 du 31 août 2006 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 117.473 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte de Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg en date du 13 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2446, en date du 2 octobre 2012.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-avant, ayant reconnu avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de onze millions cinq cents mille euros (EUR 11.500.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent vingt et un millions cinq cent soixante-quinze mille soixante-quinze euros (EUR 121.575.075,-) à cent trente-trois millions soixante-quinze mille soixante-quinze euros (EUR 133.075.075,-) par conversion de quatre cent soixante mille (460.000) instruments convertibles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacun en quatre cent soixante mille (460.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, et allocation d'un montant de trente quatre millions cinq cent mille euros (EUR 34.500.000,-) correspondant au surplus du prix de souscription desdits instruments convertibles par rapport à la valeur nominale des nouvelles parts sociales, à la prime d'émission conformément aux termes et conditions des instruments convertibles.

2 Allocation des nouvelles parts sociales aux associés conformément à la conversion proposée.

3 Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

ont requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de onze millions cinq cents mille euros (EUR 11.500.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent vingt et un millions cinq cent soixante-quinze mille soixante-quinze euros (EUR 121.575.075,-) à cent trente-trois millions soixante-quinze mille soixante-quinze euros

(EUR 133.075.075,-) par conversion de quatre cent soixante mille (460.000) instruments convertibles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacun en quatre cent soixante mille (460.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, et d'allouer un montant de trente quatre millions cinq cent mille euros (EUR 34.500.000,-) correspondant au surplus du prix de souscription desdits instruments convertibles par rapport à la valeur nominale des nouvelles parts sociales, à la prime d'émission conformément aux termes et conditions des instruments convertibles.

Deuxième résolution

Les Associés ont décidé d'allouer les nouvelles parts sociales aux associés conformément à la conversion proposée comme suit:

Cent soixante dix-huit mille quatre cent soixante treize (178.473) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) sont allouées à Antin Infrastructure Luxembourg IV S.A R.L.,

Quatre vingt dix-sept mille cinq cent vingt sept (97.527) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) sont allouées à AEIF LH SUB 06 S.A R.L.,

cent quatre vingt quatre mille (184.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) sont allouées à Prime Infrastructure Holdings (Malta II) Limited.

Troisième résolution

Les Associés ont décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

"Le capital social est fixé à cent trente-trois millions soixante-quinze mille soixante-quinze euros (EUR 133.075.075,-) représenté par cinq millions trois cent vingt trois mille trois (5.323.003) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement souscrites et entièrement libérées. Les porteurs de parts sociales sont dénommées ensemble les «Associés»."

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à six mille sept cents euros (EUR 6.700,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: N. GAUZÈS, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 19 novembre 2012. Relation: DIE/2012/13703. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur p.d. (signé): RECKEN.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 23 novembre 2012.

Référence de publication: 2012154342/177.

(120203329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

World Services and Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 172.956.

— STATUTES

In the year two thousand and twelve on the nineteenth day of November.

Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1.- Sergey Vjacheslavovich RUSSKOV, residing in Moscow (Russia) 13, rue Shelepikhinskoe, bat. 3 here represented by Mr. Marius Kaskas, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

2.- MHR Trading S. à r .l., with registered office in Luxembourg, here represented by Mr. Marius Kaskas, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal by virtue of a proxy given under private seal;

The aforesaid proxies, being initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, as represented, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a société anonyme which they declare to organize among themselves. (the "Company").

Chapter I. Name, Registered office, Object, Duration

1. Form, Name.

1.1 The Company is hereby formed as a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (and in particular, the amended law dated August 10, 1915 on commercial companies (the "1915 Law") and by the present articles (the "Articles").

1.2 The Company exists under the name of "WORLD SERVICES AND INVESTMENTS S.A.".

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 The board of directors of the Company (the "Board of Directors") is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

3. Object. The Corporation's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Corporation has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Corporation can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

The company can open branches in- and outside the country.

4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Chapter II - Capital

5. Capital. The subscribed capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000), divided into three hundred and ten (310) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100) each, fully paid up (by 100 %).

6. Form of the shares. The shares are in principle in registered form, or in bearer form at the request of the shareholder (s) and subject to legal conditions.

7. Payment of shares. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

8. Modification of capital - Limitation to the right to transfer the shares.

8.1 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

8.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by law.

Chapter III - Directors, Board of directors, Statutory auditor

9. Board of directors or sole director.

9.1 In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members (each a "Director"), who need not be shareholders.

9.2 In case the Company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of either one Director (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder or by at least three Directors. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, the Board of Directors or the Sole Director shall appoint or confirm the appointment of its legal representative in compliance with the 1915 Law.

9.3 The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders.

They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

9.4 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

10. Meetings of the board of directors.

10.1 The Board of Directors shall elect a chairman (the "Chairman") from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

10.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

10.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies.

10.4 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

10.5 All decisions of the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

10.6 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating directors using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

10.7 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all the Directors in person (resolutions circulaires). Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect and validity as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

10.8 Votes may also be cast by any other means, such as fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

10.9 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

11. General powers of the board of directors.

11.1 The Board of Directors or the Sole Director is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

12. Delegation of powers.

12.1 The Board of Directors or the Sole Director may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board of Directors, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine.

12.2 The Board of Directors or the Sole Director may also confer all powers and special mandates to any persons who need not to be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

13. Representation of the Company. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the joint signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

14. Statutory auditor.

14.1 The accounts of the Company are audited by one or more statutory auditor appointed by the General Meeting or by the Sole Shareholder.

Chapter V - General meeting of shareholders

15. Powers of the general meeting of shareholders.

15.1 If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decision in writing.

15.2 In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

15.3 Any general meeting shall be convened by means of convening notice sent to each registered shareholder by registered letter at least fifteen days before the meeting. In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

15.4 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

15.5 The shareholders are entitled to participate to the meeting by visioconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are retransmitted in a continuing way.

15.6 Unless otherwise provided by law or by the Articles, all decisions by the ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

15.7 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of share capital is present or represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

15.8 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased or reduced only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

16. Place and date of the annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the first Monday of June, at 2.30 P.M., and for the first time in 2014.

17. Other general meetings. Any Director may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the shareholders which together represent one fifth of the capital of the Company.

18. Votes. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of shareholders, by appointing another person as his proxy in writing.

Chapter VI - Business year, Distribution of profits

19. Business year.

19.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, except for the first business year which commences on the date of incorporation of the Company and ends on the December 31, 2013.

19.2 The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of shareholders to the external auditors who shall make a report containing comments on such documents.

20. Distribution of profits.

20.1 Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

20.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

20.3 The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VII - Dissolution, Liquidation

21. Dissolution, Liquidation.

21.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

21.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders.

21.3 If no liquidators are appointed by the general meeting of shareholders, the Directors or the Sole Director shall be deemed to be liquidators vis-à-vis third parties.

Chapter VIII - Applicable law

22. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law.

Subscription and Payment

The capital has been subscribed as follows:

1.- Mr. Russkov	155 shares
2.- MHR Trading S à r.l.	155 shares
Total:	310 shares

All these shares have been paid up in cash to the extent of 100% (one hundred per cent), and therefore the amount of EUR 31,000.- is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the 1915 Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about one thousand four hundred Euro.

Extraordinary general meeting

The parties appearing, representing the totality of the capital and considering themselves as duly convoked, declare that they are meeting in an extraordinary general meeting and take the following resolutions by unanimity.

First resolution

The number of Directors is set at three and that of the auditors at one.

The following are appointed Directors:

- Mr. Sergey Russkov prenamed
- Mr. Yves Mertz, with professional address 5 avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg
- Mr. Marius Kaskas, with professional address 15 rue des Carrefours, L-8124 Bridel

Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders which will approve the financial statements at 31 December 2017.

Second resolution

Is elected as auditor:

CER INTERNATIONAL S.A., with registered office at Withfield Tower, 4792 Coney Drive, Belize City, Belize.

Its term of office will expire after the annual meeting of shareholders which will approve the financial statements at 31 December 2017.

Third resolution

The address of the Company is set at L-1420 Luxembourg, 5 avenue Gaston Diderich.

Prevailing language

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg. On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1.- Sergey Vjacheslavovich RUSSKOV, demeurant à Moscou (Russie) 13, rue Shelepikhinskoe, bat. 3 ici représenté par Monsieur Marius Kaskas, demeurant à Luxembourg, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

2.- MHR Trading S. à r.l. ayant son siège social à Luxembourg, ici représentée par Monsieur Marius Kaskas, demeurant à Luxembourg, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

Lesdites procurations, paraphées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, tels que représentés, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux (la «Société») et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} - Dénomination, Siège, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination.

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi telle qu'elle a été modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»)) et par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société adopte la dénomination «WORLD SERVICES AND INVESTMENTS S.A.».

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

3. Objet. L'objet de la Société est, aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger et sous quelque forme que ce soit, toutes activités industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, qui sont directement ou indirectement en relation avec la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés dont l'objet consiste en toutes activités, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et le développement, permanent ou temporaire, du porte-feuille créé dans ce but, pour autant que la société sera considérée comme une société de participations financières conformément aux lois applicables.

La Société peut prendre des participations de toutes façons dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou en relation, ou qui peuvent favoriser le développement ou l'extension de ses activités. En général, la Société peut prendre toutes mesures et mener à bien toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui lui sembleront utiles au développement et à l'extension de ses activités

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II - Capital

5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille Euro (31.000 €), divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euro (100 €) chacune, lesquelles sont entièrement libérées (à raison de 100 %).

6. Nature des actions. Les actions sont, en principe, nominatives ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.

7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le conseil d'administration déterminera de temps à autres. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

8. Modification du capital.

8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

Titre III - Administrateurs, Conseil d'Administration, Commissaire aux comptes

9. Conseil d'administration.

9.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

9.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société peut être administrée par un Conseil d'Administration consistant, soit en un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire, soit par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi de 1915.

9.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

9.4 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

10. Réunions du conseil d'administration.

10.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

10.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

10.4 Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

10.5 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

10.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

10.7 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

10.8 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

10.9 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

11. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.

11.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

12.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

13. Représentation de la Société. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

14. Commissaire aux comptes.

14.1 La Société est contrôlée par un ou plusieurs commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique.

Titre V - Assemblée générale des actionnaires

15. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

15.1 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

15.2 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

15.3 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

15.4 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

15.5 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

15.6 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

15.7 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

15.8 Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

16. Lieu et date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le premier lundi mardi du mois de juin, à 14.30 heures, et pour la première fois en 2014.

17. Autres assemblées générales. Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

18. Votes. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

Titre VI - Année sociale, Répartition des bénéfices

19. Année sociale.

19.1 L'année sociale commence le premier janvier et fini le trente et un décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2013.

19.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

20. Répartition des bénéfices.

20.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

20.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

20.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VII - Dissolution, Liquidation

21. Dissolution, Liquidation.

21.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

21.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

21.3 A défaut de nomination de liquidateurs par l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs ou l'Administrateur Unique seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

Titre VIII - Loi applicable

22. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Souscription et libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

M. Russkov	155 actions
MHR Trading S. à r.l.:	<u>155 actions</u>
Total:	310 actions

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100% (cent pour cent), de sorte que la somme de trente et un mille Euro se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à mille quatre cents Euro.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- M. Sergey Russkov, prénommé
- M. Yves Mertz
- M. Marius Kaskas

La durée de leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2017.

Deuxième résolution

CER INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à Withfield Tower, 4792 Coney Drive, Belize City, Belize est nommée commissaire aux comptes.

La durée de son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2017.

Troisième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1420 Luxembourg, 5 avenue Gaston Diderich

Version prépondérante

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture, le mandataire des comparants prémentionné, connu par le notaire par ses nom, prénom, état civil et résidence, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signe: M. KASKAS, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 21 novembre 2012. Relation: LAC/2012/54962. Reçu Soixante-Quinze Euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Référence de publication: 2012154832/437.

(120203436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Etudes Conseils et Montages S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 160.174.

L'an deux mille douze, le quatre octobre.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1. Monsieur Mohammed MOKHTARI, gérant de société, né le 10 mars 1965 à Assam (Maroc), demeurant à F-40120 Lencouacq (France), lieu-dit Le Raguet.

2. Monsieur Kamal MOKHTARI, employé, né le 1^{er} août 1980 à Mont-de-Marson (France), demeurant à F-40120 Lencouacq (France), lieu-dit Le Raguet,

représenté par Maître Nabil KADRI, Avocat à la Cour, demeurant au L-1660 Luxembourg, 70, Grand Rue, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, datée du 3 octobre 2012.

Ladite procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le représentant de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Monsieur Mohammed MOKHTARI, prénommé, est propriétaire des cent (100) parts sociales de la société «Etudes Conseils et Montages S.à r.l.», avec siège social à L-3234 Bettembourg, 12, rue Paul Eyschen, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 1350 du 21 juin 2011, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 160.174,

Monsieur Mohammed MOKHTARI, prénommé, déclare d'abord céder à Monsieur Kamal MOKHTARI, prénommé, quatre-vingts parts (80) parts sociales de la Société, pour le prix de dix mille euros (EUR 10.000,-), et

Le cessionnaire sera propriétaire des parts sociales cédées et il aura droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à compter de ce jour.

Le cessionnaire sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées.

Ensuite: Monsieur Mohammed MOKHTARI, prénommé, agissant en sa qualité de gérant, acceptent au nom de la Société la cession qui précèdent, conformément à l'article 1690 du Code Civil et dispensent le cessionnaire à faire signifier ladite cession à la Société, déclarant n'avoir aucune opposition et aucun empêchement à faire valoir qui puissent arrêter son effet.

Finalement, les associés Monsieur Mohammed MOKHTARI, prénommé, propriétaire de vingt (20) parts sociales et Monsieur Kamal MOKHTARI, prénommé, propriétaire de quatre-vingts (80) parts sociales prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Ils donnent leur agrément en ce qui concerne la cession de parts visée ci-avant.

Deuxième résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société de Bettembourg à L-1660 Luxembourg, 70, Grand Rue et de modifier le premier paragraphe de l'article 3 des statuts qui aura la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.»

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. MOKHTARI, K. MOKHTARI, R. ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2012. Relation: LAC/2012/46594 Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Référence de publication: 2012155086/47.

(120204668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Eleven Cedar S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 165.679.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique de la société tenue en date du 29 novembre 2012:

1. Yannick Poos, Franck Doineau et Laurent Ricci ont démissionné de leur fonction d'administrateur avec effet au 29 novembre 2012.
2. Eurofild S.à r.l. a démissionné de sa fonction de commissaire avec effet au 29 novembre 2012.
3. Keimpe Reitsma, James Body et Christian Tailleur avec adresse professionnelle au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg ont été nommé administrateur, avec effet au 29 novembre 2012 jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2018.
4. Fiduciaire Générale du Nord S.A., RCS Luxembourg B92717, avec adresse professionnelle au 3, Place Guillaume, L-9237 Diekirch a été nommé commissaire avec effet au 29 novembre 2012 jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2018.
5. Le siège social de la société est transféré au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg avec effet au 29 novembre 2012.

Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012157604/22.

(120208638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Malloru Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 101.314.

—
Le Bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012151859/10.

(120200150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

N.M. Investors, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 146.411.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 22 octobre 2012

Résolutions

- a. Le rapport du commissaire à la liquidation est adopté et les comptes de liquidation au 30 septembre 2012 sont approuvés.
- b. Par vote spécial, décharge est accordée à:
 - à Madame Mieke Hesemans, liquidateur,
 - à la société Premier Tax S.A., commissaire à la liquidationpour l'exécution de leur mandat et gestion pour l'exercice se clôturant au 30-09-2012.
- c. L'assemblée déclare par la présente que la liquidation est dûment et valablement clôturée.
L'assemblée certifie par la présente que la Société N.M. Investors S.A. a cessé d'exister à partir de ce jour.
- d. L'assemblée décide que tous les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période de cinq (5) ans à partir de la présente auprès de la société Premier Voet S.A., 59 bvd G.D. Charlotte, L-1331 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012151878/21.

(120199621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.